



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

**PROJET DE RÈGLEMENT N°1026-11-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°1026-11 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté, le 10 septembre 2012, le Règlement n°1026-11 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte juge opportun et nécessaire d'adopter une modification au règlement actuellement en vigueur dans le but de réduire le nombre de membres du comité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 15 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1.

L'article 1.2.4 du règlement est modifié en remplaçant à la fin de la phrase, les mots suivants : « Règlement sur les permis et certificats » par « Règlement de zonage ».

ARTICLE 2.

L'article 2.3.1 du règlement est modifié en remplaçant au premier alinéa le chiffre « 9 » par le chiffre « 7 ».

ARTICLE 3.

L'article 2.3.1 du règlement est modifié en remplaçant au deuxième paragraphe le mot « huit » par le mot « six » et en remplaçant le chiffre « 8 » par le chiffre « 6 ».

ARTICLE 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Avis de motion :	2023-08-000	15 août 2023
Adoption du projet de règlement :	2023-08-000	15 août 2023
Adoption du règlement :	2023-09-000	12 septembre 2023
Avis public d'entrée en vigueur :		